



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille dix le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FRANCESCHI Paul, FRANCESCHI Rosine, MINCARELLI Sylvie, FERRONI Antoine, GANDOIN Sylviane, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, SUZZONI Jacques, OTTOLENGHI Vincent, ROMAGNOLI André, DESIDERI Ange, CANCEL Michelle, SOULLARD André, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick.

Pouvoirs : RAFFALLI Taddée à DESIDERI Ange, SOULLARD Jean Louis à FRANCESCHI Rosine.

Absents : MATTEI Stéphane.

Mbres du Conseil Municipal : 19	Membres en exercice : 19	Membres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 13/04/2010	Convocation le 30/03/2010
---------------------------------	--------------------------	--	----------------------	---------------------------

Objet : demande de mise en conformité des adresses postales des administrés de la commune.

Le maire expose au conseil municipal qu'il est saisi par les administrés du lotissement des Marines du Fium'Alto et par un administré habitant au lieudit « San Jabicu », des problèmes que ceux-ci rencontrent du fait que leur adresse postale à San NICOLAO (20230) pour les premiers et, à VESCOVATO (20215) pour le second, a pour effet de les domicilier hors de la commune.

Il expose que cette situation leur est fortement préjudiciable, notamment auprès de certaines administrations et de leurs assureurs.

En considération de cela il sollicite de l'assemblée qu'elle prenne la délibération engageant la direction de la poste, à procéder à la mise en conformité des adresses des administrés, qui doivent comporter le code postal et le nom de la commune où ils résident soit : 20213 PENTA DI CASINCA.

Le Conseil Municipal :

Demande que l'adresse des administrés du lotissement des Marines du Fium'Alto et du lieudit « San Jabicu », ainsi que celle de tous ceux résidant sur la commune, soit en conformité avec la désignation du lieu exact de leur domicile et que par conséquent, elle comporte le code postal et le nom de la commune soit : 20213 PENTA DI CASINCA.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé le registre les membres présents.

Fait à Folelli le 15 avril 2010

Le Maire
Joseph CASTELLI